

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1914

84 – VAUCLUSE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES D'AVIGNON

Ventes et cessions

928 043 140 RCS Avignon.

SCI DU PLATEAU.

Forme : Société civile immobilière.

Capital : 4000.00 EUR.

Adresse : 58, Rue de la Liberté, 84120 Pertuis.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Société absorbante : SCI DU PLATEAU Société civile immobilière au capital de 4.000 euros Siège Social : 58 Rue de la Liberté 84120 PERTUIS 928 043 140 RCS AVIGNON Société absorbée : FAB Conseil Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros Siège Social : 58 Rue de la Liberté 84120 PERTUIS 952 269 793 RCS AVIGNON 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société FAB Conseil dont la transmission à la société SCI DU PLATEAU est prévue : -Montant de l'actif : 350.625 euros -Montant du passif : 16.969 euros -Montant de l'actif net apporté : 333.656 euros En contrepartie de la valeur nette des apports ainsi effectués par la société FAB Conseil, les parties sont convenues de déterminer la parité d'échange et la rémunération des apports. Sur la base de l'actif net de la société FAB Conseil au 31 décembre 2025 et de la valeur nette comptable de l'immeuble appartenant à la société SCI DU PLATEAU arrêtée au 31 décembre 2025, la valeur des titres de chaque société participante est la suivante : -FAB Conseil : sa valeur ressort à 333.656 euros soit 3.336,56 euros par action. -SCI DU PLATEAU : sa valeur ressort à 240.018 € soit 600,05 euros par part sociale. En conséquence, pour les besoins de la rémunération des apports, le rapport d'échange des actions est fixé à 5,56 arrondi à 6 parts sociales de la société SCI DU PLATEAU pour 1 action de la société FAB Conseil. 2. Augmentation du capital de la société SCI DU PLATEAU, société absorbante : La société SCI DU PLATEAU procédera donc à une augmentation de son capital social d'un montant de 6.000 (SIX MILLE) euros, pour le porter de 4.000 (QUATRE MILLE) euros à 10.000 (DIX MILLE) euros, par création de 600 parts nouvelles d'une valeur nominale de 10 (DIX) euros chacune qui seront directement attribuées aux actionnaires de la Société absorbée. 3. Montant de la prime de fusion : 327.656 euros 4. Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 12 mai 2026 a été déposé : -au greffe du tribunal de commerce d'AVIGNON, le 18 mai 2026 au nom de la société SCI DU PLATEAU absorbante ; -au greffe du tribunal de commerce d'AVIGNON, le 18 mai 2026 au nom de la société FAB Conseil, absorbée..